



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.043

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS
DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE TLJ ROYAN**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 19 janvier 2023 (DC N° 23/027) fixant les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN, rendue exécutoire le 25 janvier 2023,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1^{er} février 2024, les tarifs des encarts publicitaires dans le TLJ ROYAN (Programme mensuel des animations de ROYAN) comme suit :

(.../...)

<u>QUART DE PAGE</u> intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 7 cm	
• Mois	113,00 €
• Trimestre	283,00 €
• Semestre	508,00 €
• Année	848,00 €
<u>1 DEMI PAGE</u> intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 7 cm x 14 cm	
• Mois	170,00 €
• Trimestre	395,00 €
• Semestre	763,00 €
• Année	1 272,00 €
<u>1 PAGE</u> intérieure en quadri (hors couvertures) Dimension : 15 cm x 15 cm	
• Mois	317,00 €
• Trimestre	791,00 €
• Semestre	1 229,00 €
• Année	2 373,00 €
<u>1 DOUBLE PAGE</u> intérieure en quadri (hors couvertures et pages centrales) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	541,00 €
• Trimestre	1 356,00 €
• Semestre	2 430,00 €
• Année	4 069,00 €
<u>1 DOUBLE PAGE</u> intérieure en quadri (pages centrales ou 3 ^{ème} de couverture) Dimension : 30 cm x 15 cm	
• Mois	655,00 €
• Trimestre	1 638,00 €
• Semestre	2 938,00 €
• Année	4 916,00 €

(Les encarts publicitaires sont assujettis à la TVA au taux de 20 % « taux en vigueur »)

- d'encaisser la recette correspondante au compte 9804-022-7088 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 janvier 2024



Fait à ROYAN, le 26 janvier 2024
Pour le Maire,
et par délégation
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET